

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, afin de pouvoir adopter cette motion aujourd'hui, réglons la question de procédure soulevée par le sénateur Doody. On va avoir recours au paragraphe 83A du Règlement où il est question dans l'Annexe III de certaines directives sur la procédure financière à suivre. En l'occurrence, c'est la directive 2:02 qui s'applique; voici:

Un avis de motion visant à constituer un comité spécial ou à autoriser un comité à faire une étude spéciale ne doit contenir aucune mention de dépenses spéciales, mais doit indiquer la date à laquelle le comité doit faire rapport au Sénat.

Je suis persuadé que nous permettrons tous au sénateur Olson de fixer une date, afin qu'il puisse respecter cette directive et que l'étude de la motion puisse être poursuivie sans problème.

En ce qui a trait à la seconde question—c'est-à-dire le pouvoir de se déplacer—je crois que le sénateur Olson a tout à

fait raison; la directive 2:03 s'applique. Le comité de direction doit décider s'il veut se déplacer et demander ensuite les fonds nécessaires. Je crois que nous aurions intérêt à inclure une date dans la motion pour éviter que l'autre directive ne pose des problèmes.

● (1520)

Le sénateur Olson: Nous pourrions peut-être fixer cette date au 31 octobre avec la permission du Sénat. J'espère pouvoir convaincre le comité de rédiger des rapports provisoires.

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, est-on d'accord pour inclure la date du 31 octobre dans cette motion?

Des voix: Oui.

Son Honneur le Président *pro tempore*: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne au mardi 24 mai 1988, à 14 heures.)
